

2GLT
Société civile immobilière
Au capital de 200,00 euros
Siège social : 46 rue Joliot Curie 34130 MUDAISON
928 896 786 RCS MONTPELLIER

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DES ASSOCIES

L'an deux mille vingt-cinq,
et le 21 mars

Les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social sur convocation qui leur a été faite par le gérant.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents. Sont présents :

| Titulaire | Parts | Numéros affectés |
|---|-------|------------------|
| La société HOLDING SALLENT représentée par Monsieur Lucas SALLENT | 50 | 1 à 50 |
| Monsieur Guilhem TRINTIGNAC | 50 | 51 à 100 |
| La société HOLDING GRM-ALM représentée par Monsieur Jérémie ALMERAS | 50 | 101 à 150 |
| La société HOLDING RECART-T représentée par Monsieur Tom RECART | 50 | 151 à 200 |

Total des parts présentes : 200 parts sur les 200 parts composant le capital social.

Monsieur Lucas SALLENT préside la séance en qualité de Gérant.

Monsieur le Président constate que les associés présents possèdent la totalité des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- Copie de la lettre de convocation adressée à chaque associé,
- Le rapport de la gérance,
- La feuille de présence,
- Le texte des projets de résolutions.

Il précise que le rapport de la gérance ainsi que le texte des résolutions proposées ont été communiqués aux associés et tenu à leur disposition au siège social, conformément aux dispositions réglementaires.

A la demande de Monsieur le Président, l'Assemblée lui donne acte de ses déclarations.

Monsieur le Président rappelle alors l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

- Agrément du nouvel associé et autorisation donnée par l'assemblée générale des associés pour l'apport en société des parts détenues par Monsieur Guilhem TRINTIGNAC dans la société 2GLT
- Modification des statuts

GT RT TA LS

- Pouvoirs.

Monsieur le Président donne lecture du rapport de la gérance.

Puis Monsieur le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

Agrément du nouvel associé et autorisation donnée par l'assemblée générale des associés.

Monsieur Guilhem TRINTIGNAC déclare qu'il souhaite constituer une société par actions simplifiée unipersonnelle et y apporter la totalité des parts sociales qu'il détient dans la SCI 2GLT, savoir 50 parts, de sorte que la société nouvellement créée deviendra associée de la SCI 2GLT en lieu et place de Monsieur Guilhem TRINTIGNAC.

L'assemblée générale des associés autorise l'apport en société des parts détenues par Monsieur Guilhem TRINTIGNAC dans la SCI 2 GLT et agrée en qualité de nouvel associé en lieu et place de Monsieur Guilhem TRINTIGNAC en raison de ce qui précède, la société qui aura les caractéristiques suivantes :

La société dénommée « GT-K INVEST » société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 150,00 euros dont le siège est à ASSAS (34820) 88 chemin du Valat des Rans, qui sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MONTPELLIER.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Modification des statuts

En conséquence de ce qui précède, les associés décident de modifier l'article 7 des statuts ainsi qu'il suit :

« ARTICLE 7. CAPITAL SOCIAL

*Le capital social est fixé à la somme de **DEUX CENT EUROS (200,00 EUR)**.*

Il est divisé en 200 parts, de UN EUROS (1,00 EUR) chacune, numérotées de 1 à 200 et attribuées aux associés en proportion de leurs apports, savoir :

*> La société dénommée **HOLDING SALLENT**, à concurrence de 50 parts sociales numérotées de 1 à 50 inclus,*

Ci..... 50 parts

*> La société dénommée **GT-K INVEST** à concurrence de 50 parts sociales numérotées de 51 à 100 inclus,*

Ci..... 50 parts

*> La société dénommée **HOLDING GRM-ALM** à concurrence de 50 parts sociales numérotées de 101 à 150 inclus,*

Ci..... 50 parts

*> La société dénommée **HOLDING RECART-T** à concurrence de 50 parts sociales numérotées de 151 à 200 inclus,*

Ci..... 50 parts

Soit un total égal au nombre de parts composant le capital social

Ci..... 200 parts »

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Pouvoirs

GT TW LS

L'assemblée générale confère tous pouvoirs à Monsieur Lucas SALLEN, avec faculté de substitution, à l'effet de signer toutes pièces et tous actes nécessaires à l'accomplissement des résolutions prises, et d'une manière générale d'effectuer tout ce qui sera utile et nécessaire à la conclusion du contrat.

A la suite de ces opérations, le mandataire sera bien et valablement déchargé de tout ce qu'il aura effectué en vertu du présent mandat et des déclarations du constituant par le seul fait de l'accomplissement de l'opération, sans qu'il soit besoin à cet égard d'un écrit spécial.

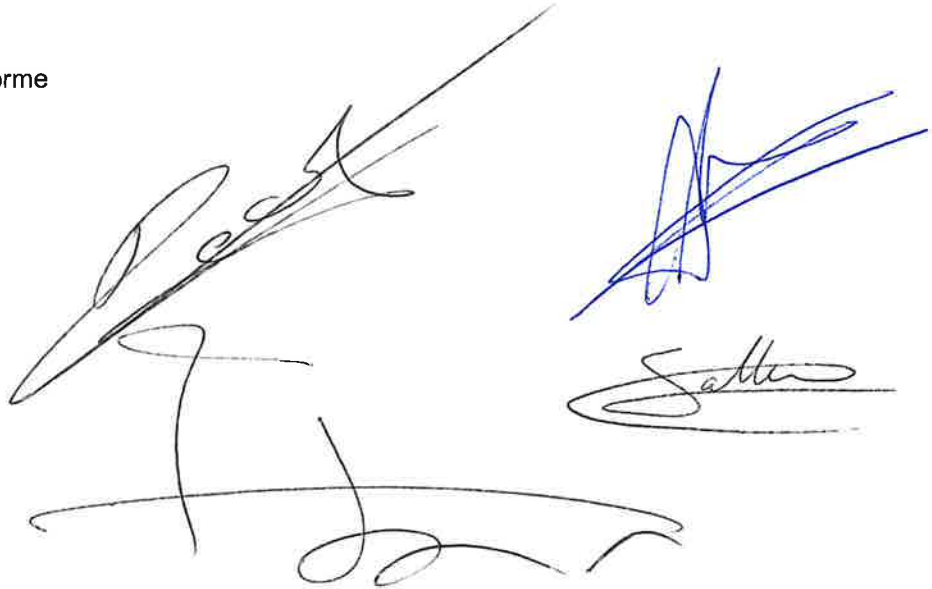
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16h00.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés et le gérant.

Pour copie certifiée conforme

The image shows three handwritten signatures. On the left, there is a large, stylized signature in black ink. Below it is another signature in black ink. On the right, there is a signature in blue ink, and below it is a signature in black ink that appears to read 'Sallen'.